

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2025

---

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Rejeté

N° AS195

## AMENDEMENT

présenté par

Mme Runel, M. Guedj, M. Simion, Mme Froger, Mme Karamanli, Mme Santiago, M. Aviragnet,  
Mme Bellay, M. Califer, Mme Dombre Coste, Mme Godard et M. Houlié

-----

### ARTICLE 28 BIS A

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à supprimer cet article 28 bis A qui prévoit l'interdiction du renouvellement des arrêts de travail par télémedecine.

Pour les patients en déserts médicaux, la télémedecine peut être le dernier moyen d'accès aux soins.

Cet article est dès lors une restriction des droits pour ces patients.

Il convient donc de supprimer cet article.